

Activité Lobbying de la fédération UFC Que choisir

Les abonnés le savent : une problématique apparaît dans les colonnes de la revue, est étudiée et rappelée au fil des parutions suivantes, et puis un beau jour, on apprend qu'une loi a été votée pour améliorer la situation dans ce domaine.

Rappelez-vous, par exemple, la loi 24 juillet 2020 visant à encadrer le démarchage téléphonique et à lutter contre les appels frauduleux, qui interdit tout démarchage téléphonique dans le secteur de la rénovation énergétique. (Elle était améliorable et est améliorée peu à peu.)

C'est que le service Lobbying de la fédération, en collaboration avec d'autres associations, a bien fait son travail.

L'UFC-Que Choisir met tout en œuvre pour faire modifier la législation ou la réglementation dans un sens plus favorable aux consommateurs. Ainsi, la Fédération mène régulièrement des campagnes d'information, répond aux auditions du Parlement, propose des amendements aux lois, sollicite les ministères. Cette mission de groupe de pression est également menée au niveau européen mais aussi international.

Voici un résumé de l'article rédigée par Mélissa Chevillard le 12 avril 2023 à l'intention du site Extranet de la fédération, qui présente l'activité du service Lobbying au mois de mars 2023.

-- Relation avec la commission européenne. « ...En mars, elle nous a présenté deux propositions que nous attendions avec impatience, car elles avaient été retardées : **droit à réparation et encadrement des allégations environnementales**. Nous avons publié un communiqué de presse de réaction.

Sur le texte **allégations vertes** : « ...nous préparons des amendements en coopération avec des partenaires français (ITAB), européens (IFOAM) et l'eurodéputé écologiste Benoît Biteau. De plus, nous allons contribuer aux négociations sur le **droit à la réparation** notamment grâce à notre projet européen PROMPT (Observatoire des pannes) qui vient de se conclure. Ses 4 années de coopération se sont notamment traduites par la préparation de recommandations politiques, qui ont été présentées à Bruxelles... »

« Cependant, nous sommes toujours dans l'attente de la révision **sur l'étiquetage nutritionnel de l'alimentation**. Le nouveau calendrier n'a toujours pas été révélé par la Commission. Nous avons longuement échangé sur ce dossier, ainsi que sur le marketing alimentaire à destination des enfants, ou bien les menus végétariens, avec le bureau nutrition du ministère de la santé. Lorsque cela est pertinent, nous tentons toujours d'associer échelons français et européen pour mieux servir notre lobbying.

C'est d'ailleurs ce que nous continuons de faire dans le cadre de la transposition de la **directive action de groupe**. Nos propositions d'amendements ont été portées à l'Assemblée nationale, donnant lieu à l'adoption de l'un d'entre eux. Le texte voté par les députés va dans le bon sens, puisqu'il prévoit la

fusion des différents systèmes d'action de groupe qui coexistent actuellement (consommation, santé, données personnelles...), ainsi que la couverture de tous les dommages (et non pas les seuls dommages économiques). Nous regrettons cependant l'absence de délais contraignants pour le juge, au regard des délais de procédure anormalement longs que nous avons constatés au cours de nos propres actions de groupe. Nous tenterons de l'obtenir lors de la prochaine étape au Sénat.

-- Santé. « Nos actions ont également porté sur les deux échelons dans le domaine de la santé. Nous avons, d'une part, tenté d'améliorer l'existant en nous entretenant avec la direction de la sécurité sociale du ministère de la santé, pour que les **mutuelles soient davantage transparentes sur les garanties qu'elles proposent**.

Nous avons d'autre part voulu protéger les consommateurs de futurs risques qui pourraient émerger dans le cadre de la mise en place d'un **espace européen des données de santé**. Si les bénéficiaires sont facilement identifiables, nous avons écrit au ministre de la Santé pour lui demander d'adopter une approche prudente et lui faire part de nos suggestions d'amélioration du texte européen. »

-- « Enfin, à l'échelon français, les négociations sur le **seuil de revente à perte**, que nous évoquions avec vous le mois dernier, se sont achevées. En dépit de notre forte mobilisation, notamment via la préparation d'une lettre ouverte à la Première Ministre avec les autres associations de consommateurs pour que soit supprimée cette mesure hautement inflationniste, les parlementaires ont reconduit la mesure. Nous avons toutefois obtenu que cela soit pour deux ans "seulement", que des contrôles soient menés pour vérifier si les agriculteurs sont véritablement bénéficiaires de cette marge de 10% et pour comprendre la formation des prix dans la filière bio. Nous serons au rendez-vous lors de la prochaine révision pour garantir que cette mesure inefficace disparaisse définitivement. »

-- « Par ailleurs, nous nous préparons à dénoncer la faible ambition de la dernière annonce de l'exécutif : le fameux **plan eau**, qui ne permettra malheureusement pas en l'état d'apporter des solutions concrètes à la situation inquiétante que nous traversons. Nous ne manquerons pas de porter la voix des consommateurs dans le débat public et de dénoncer les faux arguments des lobbys agricoles. »